



CdE Milan San Siro 2023

Critères de sélection discipline Saut

1. Critères de sélection de la FEI¹

1.1. Période de qualification

1^{er} janvier 2022 aux nominated entries

Exigences minimales par équipe et en individuel (pour le cavalier et le cheval)

- Avoir terminé la Finale individuelle des derniers JO avec max. 8 points de pénalité
- Avoir terminé l'une des deux manches par équipe des derniers JO avec max. 8pts de pénalité
- Avoir terminé l'une des deux manches par équipe des derniers championnats du monde ou championnat d'Europe avec max. 8pts de pénalité
- Avoir terminé la Finale individuelle des derniers Championnats du Monde ou Championnats d'Europe
- Avoir terminé le 1er tour de trois Grands Prix CSI(O)3* Outdoor avec 0 point de pénalité
- Avoir terminé le 1er tour de deux Grands Prix CSI(O)4* Outdoor avec 0 point de pénalité
- Avoir terminé le 1er tour d'un Grand Prix CSI(O)5* Outdoor avec max. 4 points de pénalité
- Avoir terminé l'une des deux manches de trois Coupes des Nations d'un CSIO3* avec 0 point de pénalité
- Avoir terminé l'une des deux manches de deux Coupe des Nations d'un CSIO4* avec 0 point de pénalité
- Avoir terminé l'une des manches d'une Coupe des Nations d'un CSIO5* avec max. 4 points de pénalité
- Avoir terminé le 1er tour de trois épreuves Coupe du Monde d'un CSI(O)-W3* Outdoor avec 0 point de pénalité.
- Avoir terminé le 1er tour de deux épreuves Coupe du Monde d'un CSI(O)-W4* Outdoor avec 0 point de pénalité.
- Avoir terminé le 1er tour d'une épreuve Coupe du Monde d'un CSI(O)-W5* Outdoor avec max. 4 points pénalité.
- Les résultats ne doivent pas forcément être réalisés comme paire.

2. Critères de sélection de la FSSE Equipe et individuel

Les résultats suivants doivent être réalisés durant la période du 1er janvier 2023 jusqu'à la date de la réunion de la COSEL. Un seul des critères doit être rempli :

- Une fois 0 point de pénalité dans le 1er tour d'un GP Outdoor 3* ou 4* en CSIO ou CSI.

Ou

- Une fois max. 8 points de pénalité dans le 1er tour d'un GP Outdoor 5* en CSIO ou CSI.

Ou

- Une fois max. 8 points de pénalité au cumul des deux manches dans une Coupe des Nations d'un CSIO3* ou d'un CSIO4*.

Ou

- Une fois max. 12 points de pénalité au cumul des deux manches dans une Coupe des Nations d'un CSIO5*.

¹ Document original sous: https://inside.fei.org/system/files/CH-EU-S_2023_Eligibility_Criteria.pdf et dans le règlement de la discipline concernée. Ci-dessus seulement un résumé des principaux critères.



Si un cavalier dispose de plusieurs chevaux ayant le potentiel pour obtenir un excellent résultat aux CdE, il doit se qualifier avec un cheval conformément aux critères de sélection ci-dessus. Ceci ne concerne pas les couples ayant pris part aux derniers JO, aux derniers Championnats du Monde et d'Europe qui doivent répondre aux conditions de sélection suivantes. Il en va de même pour tout cavalier pouvant prétendre à une sélection avec un 2^e ou 3^e cheval.

- Une fois max. 4 points dans une manche d'une Coupe des Nations ou dans le 1er tour d'un GP en Outdoor 3*, 4* ou 5* CSIO ou CSI.

Le fait de remplir ces critères de sélection ne constitue pas une sélection automatique de la paire, pour les CdE de Milan-San Siro 2023.

Lors du délai de sélection, les chevaux devront être présentés en état de santé optimal sur tous les points.

Les conditions de participation aux CdE sont l'affiliation à un cadre et la signature de la convention concernant l'appartenance à un cadre de la FSSE.

Critères de décision, si plus de 5 cavaliers/ières remplissent les conditions de sélection :

- Développement de performance / résultats obtenus jusqu'à la date de sélection
- Etat de forme et de santé des chevaux
- Etat de forme et de santé des cavaliers/ières
- Capacité du cavalier à faire partie d'une équipe

2.2 Dérogations

Des dérogations sont possibles dans le cas où des athlètes ou chevaux avec un potentiel élevé seraient blessés. Ceci doit être justifié en conséquence. Un certificat médical doit être remis directement après le début de la blessure ou de la maladie.

2.3 Commission de sélection

La commission de sélection de la discipline saut est composée de:

Chef de la discipline (Président COSEL):	Beat von Ballmoos
Chef Sport:	Etienne Monnier
Cheffe Technique:	Monika Elmer
Chef Administration:	Philipp Züger
Relation STT/FSSE :	Kurt Maeder
Vétérinaire de la discipline:	Fabian Huwiler
Chef d'Equipe Elite:	Michel Sorg
Coach (consultatif)	Thomas Fuchs

3. Délais

La sélection aura lieu : 07.08.2023

Délai d'inscription définitif : TBD

La communication de la décision de sélection est faite par le secrétariat de la FSSE.

Approuvé par le directoire de la discipline Saut le 19 décembre 2022.